



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 83973

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi de lui donner des indications sur les mesures de sécurité informatique prises dans son ministère, afin d'éviter les intrusions extérieures et les vols de données numériques. Il souhaite savoir s'il fait appel, pour ces missions, à des prestataires extérieurs, ainsi que le coût de ces prestations en 2009. Il souhaite enfin connaître les mesures qu'il entend prendre pour mettre en oeuvre les règles de sécurité du référentiel général de sécurité du 6 mai 2010.

Texte de la réponse

La politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) mise en oeuvre au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'inscrit dans le droit-fil des préconisations données en ce domaine par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), qui a vu ses missions de défense des systèmes d'information renforcées, notamment depuis février 2011. En cohérence avec la montée en puissance du dispositif national de sécurité et de défense des systèmes d'information décidée par le Gouvernement (cf. communication en conseil des ministres du 25 mai 2011), cette PSSI fera l'objet en 2011 d'une évolution afin de décliner le plan gouvernemental et de refléter les évolutions concernant les menaces et les risques pour les ministères économique et financier (MEF). Comportant, le cas échéant, une dimension opérationnelle, comme lors de récentes attaques dirigées contre le système d'information de l'administration centrale des MEF, la coopération entre les équipes de l'ANSSI et les services de sécurité du secrétariat général des MEF s'appuie sur l'établissement d'une cartographie actualisée des risques ministériels et la généralisation de mesures politiques, organisationnelles et techniques de renforcement de la sécurité. La mise en oeuvre du référentiel général de sécurité (RGS), notamment l'homologation sécurité et la mise en conformité des infrastructures à gestion de clés, est en cours. Le montant du recours aux prestataires spécialisés en SSI peut être évalué s'agissant du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à 400 keuros environ en 2009, ces prestations portant tant sur des études et audits de sécurité que sur la conception et la réalisation des infrastructures de sécurité du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83973

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7758

Réponse publiée le : 25 octobre 2011, page 11344